

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2009.

L'an deux mil neuf et le treize juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

Compte rendu de la dernière séance : Approuvé et signé.

Mesures compensatoires au défrichement des parcelles boisées concernées par les travaux relatifs aux périmètres de protection des captages d'eau potable :

La Communauté de Communes du Haut Buëch a entamé les démarches en vue de la réalisation des travaux de protection des captages d'eau potable. Pour ce faire, certaines parcelles boisées doivent faire l'objet d'un défrichement. La Commune, pour ce qui concerne les parcelles lui appartenant, s'engage à se rapprocher du service instructeur pour définir les mesures compensatoires appropriées (boisement, réengazonnement, haies...) au titre de l'article L 311-4 du Code Forestier et autorise la Communauté de Communes du Haut Buëch à mener toutes les démarches en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à l'application de ses mesures compensatoires.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Projet des maisons à 15 €/jour : promesse de vente du terrain communal

Les élus municipaux ont rencontré le promoteur venu exposer son projet sur le terrain communal qu'il souhaite acquérir. Après avoir pris connaissance des éléments du futur aménagement de cet espace, M. le maire propose de signer une promesse de vente avec cette société.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Prise de possession d'un bien sans maître :

La procédure n'étant pas terminée, ce point est retiré de l'ordre du jour pour être reporté ultérieurement.

Approbation de la révision simplifiée n° 1 du POS :

L'enquête publique relative à la révision simplifiée n° 1 du POS de la commune portant sur l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque étant terminée et le commissaire enquêteur ayant rendu ses conclusions ainsi qu'un avis favorable à ce dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'en approuver les termes.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation de la modification simplifiée n° 1 du POS:

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de modification n° 1 du POS portant sur des améliorations du règlement. Après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur qui a rendu un avis favorable à cette modification, il est proposé de l'approuver, après correction des points indiqués dans la note jointe à la délibération.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

QUASAR : Le Conseil Général s'est désengagé de ce projet et ne participera que si la Région assure le fonctionnement. Le déficit annuel est estimé à environ 500 000 € si l'Etat et la Région se désengagent. La Communauté de Communes du Haut-Buëch a pris une délibération sous forme de vœu. Le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion avant de donner son avis.

Visite des Jeunes de Nogent-sur-Marne : 15 jeunes sont venus passer quelques jours sur le canton. L'échange a été enrichissant pour chacun. L'idée étant de faire partir des enfants du village sur Paris.

Projet des panneaux solaires photovoltaïques : La société SECHILIENNE SIDEC donnera un dédommagement pour l'utilisation du chemin d'accès. Par ailleurs M. le maire informe qu'ils se sont engagés à entre 2000 € et 3000 € de dons au Comité des Fêtes pour la fête du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.